

## DEMANDE D'AUTORISATION

Conformément au «Titre VI» du Règlement communal sur les bâtisses, les voies et les sites, je soussigné(e):

### Je soussigné(e):

Nom: .....

Prénom: .....

N°: ..... Rue: .....

L: .....

Tél.: ..... E-mail: .....

formule par la présente une

### DEMANDE D'AUTORISATION

de construire       de démolition       accord de principe       de lotissement

Spécification (détaillée) des travaux :

.....  
.....  
.....

### Données structurantes du projet:

#### SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Section:	Lieu-dit:
N° cadastral:	Contenance de la parcelle:
Adresse:	

#### CONSTRUCTIONS PRINCIPALES ET DÉPENDANCES

Surface construite brute (SCB):	m <sup>2</sup>	Volume construit:	m <sup>3</sup>
Surfaces scellées:	m <sup>2</sup>	Emprise au sol:	m <sup>2</sup>
Surface habitable:	m <sup>2</sup>	Surface utile:	m <sup>2</sup>

#### FONCTIONS URBAINES

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

Logements:	m <sup>2</sup>	De type uni-familial:	u.
Commerces:	m <sup>2</sup>	De type collectif:	u.
Services administratifs ou professionnels:	m <sup>2</sup>	intégré	u.

#### EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT PRIVÉS

À l'intérieur des constructions:	u.	À l'extérieur des constructions:	u.
----------------------------------	----	----------------------------------	----

### Remarques:

.....  
.....

Wiltz, le ..... Signature: .....

### Commune de Wiltz

## PIÈCES À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE CONFORMÉMENT AU «TITRE VI» DU RÈGLEMENT SUR LES BÂTISSSES, LES VOIES ET LES SITES

Toute demande d'autorisation de construire doit être accompagnée au minimum de:

- le présent formulaire «demande d'autorisation» dûment rempli, daté et signé.
- un extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1:2500 ou 1:1250, avec indication de l'immeuble concerné en couleur.
- un plan de construction (à l'échelle à 1:100).
- un plan de situation.

La liste complète des pièces à ajouter à la demande d'autorisation de construire peut être consultée au «Titre VI» du Règlement communal sur les bâtisses, les voies et les sites:

<https://www.wiltz.lu/fr/guichet-citoyen/demarches-services/construire-a-wiltz>.

→ Tout document doit être fourni à l'Administration communale en double exemplaire, plié au format A4 (210 x 297mm) et porter un cartouche indiquant la date, son contenu, l'échelle du plan, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page. Les documents peuvent être demandés sous format «PDF». Seule la version papier fait foi.

→ **Tous les plans doivent être datés et signés par le maître d'ouvrage et par le maître d'œuvre.** Si en cours d'exécution des travaux, un changement se produit en ce qui concerne le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, l'Administration communale doit en être avisée dans les plus brefs délais.

→ Toutes les modifications de constructions existantes sont à indiquer en couleur rouge sur les plans.

L'administration rend attentif au fait que d'autres autorisations peuvent être potentiellement requises. Des informations complémentaires, les démarches à suivre ainsi que les formulaires nécessaires sont disponibles sur le site: <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/logement/construction-renovation-transformation/travaux.html>.

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre demande d'autorisation. Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations est la Commune de Wiltz. Elles sont enregistrées dans notre système informatique pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi. Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Wiltz.

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre demande d'autorisation.

### Commune de Wiltz

Administration communale • Service technique • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz  
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 1 • [service.technique@wiltz.lu](mailto:service.technique@wiltz.lu) • [www.wiltz.lu](http://www.wiltz.lu)